



Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Champ-près-Froges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Champ-près-Froges,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : JACQUIN Mylène, FANTATO Roland, JEANSELME Pascale, FLORES Angélique, MONTEL LOUIS Sandrine, NICOLLET Isabelle, PERRIN-BIT Marc, REYMOND Séverine, RIONDET Pascal, THERY Eynard, VILLERMAIN Isabelle,

Secrétaire de séance : Pascale JEANSELME

Procuration de : BARUZZO Caroline à NICOLLET Isabelle, MONON Gérard à RIONDET Pascal, PROST Jean-Noël à VILLERMAIN Isabelle, SAURAT Dominique à THERY Eynard

À 19h10, le Maire déclare la séance ouverte.

I- Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 juin 2025 a été approuvé.

II- Transfert de compétence : funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521 I -17-2,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de compétence du funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet.

Par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de compétence pour l'exploitation et l'entretien du funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet. Le périmètre du transfert comprenant : la gare haute, dont le restaurant, située sur le territoire de la commune du Plateau-des-Petites-Roches ; la gare basse et le parking situé sur le territoire des communes de Lumbin et de Crolles ; les infrastructures et leurs accessoires, et les matériels liés à l'exploitation du funiculaire notamment deux cabines, les voies, le tunnel.

Il est rappelé que le funiculaire est l'un des plus anciens chemins de fer touristiques des Alpes françaises et transportait plus de 50 000 visiteurs durant sa période d'exploitation annuelle, lui conférant ainsi la place de premier équipement touristique marchand du Grésivaudan.

Le 29 décembre 2021, suite à la conjugaison de fortes précipitations et d'une fonte nivale importante, le torrent de Montfort a charrié plus de 15 000 m³ de matériaux, qui ont engrangé la gare basse, détruit une partie des rails, certains ouvrages, et endommagé la cabine. L'exploitation du funiculaire est à l'arrêt depuis cette date.

Suite à cet événement, les élus du territoire, du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont partagé la nécessité de sa remise en service en conservant sa vocation touristique et patrimoniale, et d'accompagner la réalisation des travaux dont le coût global estimé à environ 6 millions d'euros (hors subventions, dédommagement des assurances, coût de maîtrise d'œuvre, ...) ne peut être porté par la régie municipale des remontées mécaniques de Saint-Hilaire-du-Touvet.

Les premières estimations indiquent en effet que la sécurisation du torrent de Montfort et de la falaise surplombant la voie du funiculaire s'élève à 2,7 millions d'euros, la gare basse de Lumbin, structurellement peu endommagée, pourrait être remise en état pour 550 000 euros et le parking pour 110 000 euros. Enfin, les travaux sur la voie et la cabine du funiculaire sont estimés à 2,6 millions d'euros.

Sur le volet de la sécurité, le Préfet de l'Isère, par courrier du 31 octobre 2024 indique que les services de l'Etat ne pourront se prononcer sur l'acceptabilité qu'au vu d'un dossier préliminaire de sécurité et en particulier d'une analyse de sécurité complète.

Des rencontres ont ainsi eu lieu avec les services de l'Etat pour valider la feuille de route à suivre et les actions à mettre en place en vue de la remise en service du funiculaire en fin d'année 2027 selon le planning prévisionnel établi.

Dès lors, il convient de transférer le funiculaire à la communauté de communes afin qu'elle puisse œuvrer pour assurer sa remise en état et engager l'ensemble des opérations de remise en service.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert de compétence suivant à compter du 1er octobre 2025 :

Exploitation et entretien du funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet. Le périmètre du transfert comprend :

- La gare haute, dont le restaurant, située sur le territoire de la commune du Plateau-des- Petites-Roches,
- La gare basse et le parking situé sur le territoire des communes de Lumbin et de Crolles,
- Les infrastructures et leurs accessoires, et les matériels liés à l'exploitation du funiculaire notamment deux cabines, les voies, le tunnel.

Adopté à l'unanimité

III- Transfert de compétence : domaine nordique du Barioz

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17-2,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de compétence du domaine nordique du Barioz.

Par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de compétence pour le développement, exploitation et entretien du domaine nordique du Barioz pour les activités sportives, de loisirs et le stade de biathlon à l'année, à l'exclusion du refuge du Crêt du Poulet et du ski alpin.

Il est rappelé qu'il y a de forts enjeux de diversification sur le domaine nordique du Barioz situé entre 1450 mètres et 1 800 mètres d'altitude. Actuellement il est composé d'environ 52 kilomètres de pistes nordiques et de plus de 12 kilomètres d'itinéraire de raquettes, ainsi qu'un stade de biathlon à 10 mètres en cours de construction par Le Grésivaudan. Ce domaine nordique s'étend sur le territoire des communes de Crêts-en-Belledonne, Theys et Le Haut-Bréda. Ce site, au panorama magnifique permet la pratique des activités nordiques et plus largement, au titre de la politique touristique, le développement des activités de pleine nature (APN).

Suite aux différents échanges et aux courriers du 29 avril 2024 de Monsieur le Maire de Crêts-en- Belledonne, du 4 avril 2025 de Madame le Maire de Theys et du 5 avril 2025 de Madame le Maire de Le Haut-Bréda, les trois communes ont demandé à ce qu'un travail sur le transfert de la compétence de l'Espace Nordique du Barioz soit engagé.

Dans le même temps, et comme le prévoit le Code général des impôts, les 4 et 10 juin 2025, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour pré-évaluer les charges en lien avec le transfert du domaine nordique du Barioz.

La CLECT a permis d'évaluer le montant des charges transférées.

Ainsi, les communes de Crêts-en-Belledonne, Theys et Le Haut-Bréda souhaitent transférer ou Grésivaudan la gestion et l'exploitation du domaine nordique du Barioz qui se compose des missions suivantes

L'entretien, le balisage, le damage des pistes du domaine nordique du Barioz, ainsi que des itinéraires raquettes et leur exploitation ;

La gestion, l'exploitation et l'entretien du bâtiment du foyer de fond lié ou domaine nordique ;

La gestion, l'exploitation et l'entretien du futur stade de biathlon dont les travaux sont en cours.

Il est donc proposé de transférer à la communauté de communes Le Grésivaudan la gestion du Domaine nordique du Barioz à l'exclusion du ski alpin et du refuge du Crêt du Poulet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert de compétence suivant à compter du 1er octobre 2025

- Création, développement, exploitation et entretien du domaine nordique du Barioz tel que délimité par le plan en annexe, pour les activités sportives, de loisirs et le stade de biathlon à l'année, à l'exclusion du refuge du Crêt du Poulet et du ski alpin.

Adopté à l'unanimité

**IV- Remboursement facture à Monsieur SAURAT**

Madame JEANSELME 2^{ème} adjointe, présente à l'assemblée la facture de Monsieur SAURAT Dominique pour la location de la machine à pop-corn professionnelle utilisée lors de l'événement Cinétoiles organisé par la mairie le 27/08/2025.

Elle demande de bien vouloir statuer sur le remboursement de cette facture d'un montant de **77,00€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le remboursement à Monsieur SAURAT Dominique la somme de **77,00 €**.

CHARGE Mme le Maire de poursuivre les démarches.

Adopté à l'unanimité

V- Demande barnum au conseil Régional

Madame le Maire fait part aux élus de la possibilité d'obtenir un barnum de la Région au profit des associations de la commune.

Le projet est d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m à mutualiser et à mettre à disposition des associations.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est-à-dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation et à le maintenir en état, le cas échéant, en remplaçant des éléments défectueux.

Madame le Maire propose aux élus de l'autoriser à constituer et déposer un dossier de demande d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Madame le Maire à constituer et déposer un dossier de demande d'aide pour obtenir un barnum de la Région à titre gratuit,

CHARGE Madame le Maire d'effectuer la demande d'aide auprès de la région.

Adopté à l'unanimité

VI- Divers

- **Arrêt PLU :** Les dates de l'enquête publique sont consultables sur le bulletin municipal.
- **Ecoles :** Cette année les écoles de la commune Le Champ-près-Froges accueillent 108 élèves soit :
 - 2 classes de 22 élèves et une 1 classe de 20 élèves en primaire.
 - 2 classes de 22 élèves en maternelle.
- **Renouée du Japon :** En les coupant à ras à plusieurs reprises, elles repoussent de moins en moins.
- **Vidéoprotection :** les travaux d'installation des caméras auront lieu du 6 au 10 novembre 2025.
- **Eclairage :** L'immeuble Parc de Belledonne suit désormais l'extinction de l'éclairage public de la commune pour ses propres lampadaires.
- **Travaux de la route des 7 Laux :**
 - Aux alentours du 15 septembre, le marquage au sol et les séparateurs seront installés.
 - Le dos d'âne inversé a été trop adouci
 - Remerciements aux élus qui ont participé aux travaux (Messieurs THERY, SAURAT, MONON et PROST).



- **Rénovation école primaire** : le début des travaux approche.
 - La première réunion de chantier a eu lieu ce mercredi 3 septembre

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5 novembre 2025 à 18h30

La séance est levée à 21h00.